

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.

OURS DU DÉP. :— " 6 " 11 " 20

es abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		ARRIVÉES À		ARRIVÉES À		ARRIVÉES À		ARRIVÉES À		ARRIVÉES À		ARRIVÉES À	
10 h. 25 ^m matin	6 h. 35 ^m matin	8 h. 12 ^m matin	9 h. 22 ^m matin	9 h. 40 ^m matin	12 h. 12 ^m matin	3 h. 51 ^m soir	12 h. 36 ^m matin	11 h. 44 ^m soir	3 h. 51 ^m soir	12 h. 36 ^m matin	11 h. 44 ^m soir	3 h. 51 ^m soir	12 h. 36 ^m matin	11 h. 44 ^m soir	3 h. 51 ^m soir
5 h. 1 ^m soir	12 h. 55 ^m soir	2 h. 37 ^m soir	3 h. 52 ^m soir	4 h. 18 ^m soir	5 h. 17 ^m soir	8 h. 10 ^m soir	5 h. 48 ^m soir	4 h. 18 ^m matin	8 h. 10 ^m soir	5 h. 48 ^m soir	4 h. 18 ^m matin	8 h. 10 ^m soir	5 h. 48 ^m soir	4 h. 18 ^m matin	8 h. 10 ^m soir
10 h. 47 ^m »	5 h. 10 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 17 ^m »	10 h. 15 ^m »	—	4 h. 39 ^m matin	11 h. 30 ^m »	2 h. 19 ^m soir	4 h. 39 ^m matin	11 h. 30 ^m »	2 h. 19 ^m soir	4 h. 39 ^m matin	11 h. 30 ^m »	2 h. 19 ^m soir	4 h. 39 ^m matin

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libus — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 8 h. 15^m matin.

Cahors, le 4 Mars.

On sait que le Sénat continue l'examen, en deuxième lecture, de la loi municipale. Dans sa séance de lundi, il a adopté un amendement de M. Labiche, remplaçant l'article 54, adopté en première lecture qui interdisait la publicité des séances des conseils municipaux.

L'amendement de M. Labiche, qui autorise la publicité des séances, chaque fois que le conseil municipal n'y voit pas d'inconvénient, a été adopté par 130 voix contre 128. Le Sénat s'est donc mis d'accord sur ce point avec la Chambre des députés.

Nous avons fait connaître les conditions dans lesquelles se présente la question de l'élévation du traitement des instituteurs, et nous avons dit qu'il était question de renvoyer l'examen du projet après le vote du budget de 1885 afin de pouvoir envisager l'ensemble de la situation financière et de consacrer, si c'était possible, à l'application de cette loi les quelques millions qui se trouveraient disponibles.

Aujourd'hui on considère comme probable que M. le président du conseil prendra lui-même l'initiative de cette demande d'ajournement, en donnant pour motif, à la Chambre, la nécessité d'étudier notre état financier d'une manière complète, comme le ministère l'a fait lui-même en préparant le budget de 1885.

On ne peut qu'approuver cette décision qui était pour ainsi dire dictée par la pru-

dence et le souci — un peu tardif il faut bien en convenir — de nos finances. Car la question budgétaire est aujourd'hui de celles qui doivent préoccuper le plus nos législateurs. Le moment est venu de compter et de réaliser des économies. On ne saurait donc comme on l'a fait trop souvent jusqu'à ce jour voter des dépenses à l'aveuglette au risque après de s'apercevoir que l'on a fait fausse route et à le regretter amèrement.

Dans le débat sur la loi relative à l'organisation de l'instruction primaire, la Chambre des députés vient d'émettre un vote sur lequel nous croyons utile de revenir, car ce vote aura des conséquences graves qui se feront certainement sentir dans un avenir prochain.

Il s'agissait par un article de loi, de favoriser le moyen le plus certain de substituer l'enseignement laïque à l'enseignement congréganiste dans les écoles communales où ce dernier enseignement subsiste encore, et ces communes sont nombreuses.

Le texte de la loi présenté par la commission et voté par la Chambre était ainsi conçu :

« Aucune nouvelle nomination, soit d'instituteurs, soit d'institutrices congréganistes ne sera faite dans les départements où fonctionnera depuis quatre ans une école normale d'instituteurs ou d'institutrices, en conformité avec l'article 1^{er} de la loi du 9 août 1879.

» Pour les écoles de garçons, la substitution du personnel laïque au personnel congréganiste devra être complète dans le laps de cinq ans après la promulgation de la présente loi. »

rons de tout ceci à l'occasion. D'ailleurs, j'ai à vous apprendre une nouvelle qui forcera probablement messieurs mes frères à mettre de l'eau dans leur vin.

— Hein?... Une nouvelle? Quelle nouvelle?
— Denise Hattier va désormais avoir près d'elle un porte-respect, auquel je ne conseille point de se froter les galants qui auraient de mauvaises intentions.

— Un porte-respect?
— Philippe, son frère, est de retour. Il y eut une triple exclamation :

— Philippe Hattier !...
— Le soldat !...
— Le dragon !...

— Le fils de l'ancien Chamboran a fait son chemin à l'armée, continua Joseph. Il est officier, lieutenant.

— Ah !
— Lieutenant dans la gendarmerie, à la résidence de Mirecourt.

— Eh bien ?
— Eh bien, vous doutez-vous seulement de ce qu'il vient faire au pays ?

On prêta attention. Joseph poursuivit lentement :

— Il vient rechercher, découvrir et livrer aux gens de justice les compagnons qui font métier de supprimer les voyageurs...

— Oh !...
L'ainé des Arnould appuya :

— Il arrive de Paris exprès. C'est le gouvernement qui l'envoie. Il paraît que l'on va recommencer l'enquête. Pour l'instant, le lieutenant est en route pour Epinal, où il s'abouchera avec

M. Fallières, ministre de l'instruction publique, proposait un contre projet ainsi conçu :

« Aucune nomination nouvelle d'instituteur ou d'institutrice congréganiste ne pourra avoir lieu pour les instituteurs, à partir de quatre ans, et pour les institutrices, à partir de six ans, après la promulgation de la présente loi. »

Au fond, les deux projets visaient le même but : seulement, le premier, — celui de la commission, — voulait l'atteindre d'un seul coup, brutalement ; l'autre, celui de M. Fallières, préférerait aller plus lentement, plus courtoisement.

Malgré l'avis de la majorité de la Chambre, nous croyons que c'est M. Fallières qui avait raison.

Avec le projet qui a été adopté, il faut presque immédiatement remplacer trois mille instituteurs congréganistes par trois mille instituteurs laïques !

Ces trois mille instituteurs laïques les avez-vous sous la main ? Nos écoles normales sont-elles en état de fournir ce contingent de jeunes gens capables, donnant des garanties à tous les points de vue ? Notre budget peut-il faire face à toutes les charges de cette transformation subite ?

Hélas ! nous craignons bien que de cruelles déceptions ne nous apprennent bientôt ce qu'il en coûte de vouloir aller trop vite, — surtout quand il s'agit de questions aussi délicates que la question de l'enseignement.

C'est toujours le même système ; la Chambre a une tendance, qu'elle a manifestée

le jury d'instruction... Je l'ai toisé. Il a le nez d'un chien de chasse et les crocs d'un chien de garde. Si le nez nous éventa, les crocs nous happeraient.

François et Sébastien se regardèrent en frissonnant. Ils avaient un peu de sueur aux tempes. Agnès Chassard semblait n'avoir rien entendu. Ses traits étaient si complètement immobiles que vous eussiez dit un visage taillé dans le granit. Marianne considérait ses frères :

— Ils tremblent ! grogna-t-elle avec dédain. Comment donc sont bâtis les hommes ? Jour de Dieu ! Je ne suis qu'une femme, mais si le diable m'asticotait, je ne donnerais pas deux liards de sa peau !...

Elle s'adressa à Joseph :

— Si ton chien de chasse fourre son nez dans nos affaires, on lui jettera une boulette, et si ton chien de garde me montre ses crocs, je te réponds qu'après les avoir mesurés aux miens, il m'en restera plus long qu'à lui dans la mâchoire.

Puis, se tournant vers la veuve :

— Qu'est-ce que vous en pensez, la mère ?
— Je pense, répartit l'hôtesses froidement, je pense que la nuit s'avance, que nous perdons un temps précieux à bavarder, et que l'argent nous échappera si nous attendons que l'aube se lève.

La grande fille saisit la cruche d'eau-de-vie.
— Le coup de l'étrier, alors, et vivement !...

Ensuite, se penchant à l'oreille de la vieille, et désignant de l'œil François et Sébastien :

— Vous savez bien que, pour faire quelque chose de ceux-là, il faut qu'ils soient tout à fait ivres.

depuis ses premiers jours, à voter sur des questions de principe beaucoup plus que sur des questions de fait : elle voit l'effet produit sur le pays par telle ou telle déclaration libérale, généreuse ; souvent, elle ne se demandait pas assez si son vote même n'aboutira pas à un résultat diamétralement opposé à celui qu'elle souhaitait.

Dans le cas présent, qu'allons-nous voir ? L'impossibilité morale et matérielle pour le gouvernement d'exécuter la loi votée ; naturellement les adversaires exploiteront devant les populations rurales ces difficultés que rencontrera la transformation brusque apportée dans un si grand nombre de nos écoles communales. Ils profiteront des fautes commises. C'est leur droit.

Décidément le parti avancé est bien imprudent, il veut toujours récolter avant l'heure ; il ne sait pas donner à la moisson le temps de pousser, et il est tout étonné quand la stérilité est au bout des ses efforts irréflectifs.

Tournons les yeux du côté de l'étranger. Les affaires de l'Angleterre en Egypte sont décidément bien bizarres, et il est bien difficile de les trouver bonnes, même quand, momentanément, elles paraissent s'améliorer.

Après le cruel échec éprouvé par Baker-Pacha à Trinkitat, le gouvernement britannique a compris qu'il lui fallait une revanche ; et, cette revanche, il vient de l'obtenir à Teb, dans un combat qui fait honneur à la bravoure de ses troupes.

L'affaire a été très-rude ; les anglais au

Florence n'avait point quitté la place.

Elle était à demi-nue ; le froid du caveau lui perçait les os ; elle souffrait horriblement. Mais elle voulait voir et entendre.

Elle s'était collée au battant de la porte. Celle-ci était épaisse, c'est vrai.

Mais nous savons que ceux qui conversaient derrière ne se gênaient nullement pour parler haut et franc. Ils croyaient la fillette endormie dans son lit. Et puis, le secret de leur retrait souterrain n'était connu de personne.

Qui donc eût pu les épier, les écouter et les surprendre ?

Aux derniers mots prononcés par sa sœur, la Benjamin s'arracha à son poste d'observation.

Elle fit quelques pas en chancelant et s'appuya à la muraille.

Ses lèvres murmurèrent une prière muette. Cette prière lui rendit la force et le courage. Une résolution virile s'alluma dans ses yeux.

Elle regagna à reculons le couloir par où elle était venue, traversa de nouveau la cuisine solitaire et se retrouva dans la salle des voyageurs...

Un escalier montait de cette salle au premier étage de l'hôtellerie et aboutissait à un corridor sur lequel ouvraient les six chambres, qui composaient la partie du Coq-en-Pâte réservée à ses visiteurs.

La chambre numéro 1 formait l'une des extrémités de ce corridor ; la chambre numéro 6 le terminait à l'autre.

La première avait vue sur la cour ; la fenêtre de la seconde sur le jardin... Florence vint frapper doucement à la porte du numéro 1.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(13)

L'Hôtellerie Sanglante

PREMIÈRE PARTIE

LES ASSASSINS

Elle leur imposa silence d'un geste impérieux. — La paix ! Asseyez-vous et ne buvez plus. Vous aurez besoin, tout à l'heure, de votre tête et de vos forces.

Les adversaires obéirent en rechignant. La veuve les couvrit d'un regard de pitié. Un sourire sarcastique creusa ses rides.

— Se disputer pour une fille ! poursuivit-elle. Ah ça ! n'êtes-vous plus mes fils ? Avoir une femme, autant courtoiser la misère ou épouser la ruine. La femme gruge ; sans compter les enfants qui convoitent votre héritage.

François et Sébastien essayèrent de protester. Elle leur ferma la bouche :

— J'ai parlé. Tout est dit. Il sera temps de faire des sottises quand je ne serai plus là pour vous en empêcher.

Les deux cadets gardaient une mine farouche. Joseph eut l'air de prendre son parti :

— La mère a raison, reprit-il... Nous recouse-

ombre de trois mille seulement ont dû emporter des positions défendues, par dix mille soudaniens ; un insuccès eût abouti à l'anéantissement complet de l'armée britannique ; soldats et officiers l'ont compris et se sont battus avec une admirable intrépidité. Les pertes en officiers ont été grandes : Baker-Pacha lui-même a été grièvement blessé.

Après cette bataille, le corps d'armée anglais a pénétré dans Tokar, abandonné par l'ennemi... C'était la revanche ou du moins le commencement de la revanche !

Mais, voilà tout à coup que le Times, nous apporte une étourdissante nouvelle : les troupes anglaises victorieuses ont reçu l'ordre d'abandonner Tokar et de se replier sur Souakim, — absolument comme si elles avaient éprouvé une défaite.

Ce fait assurément fort inattendu a causé une grosse émotion à Londres : puis, il s'est compliqué d'un autre fait plus grave encore : il ne s'agissait plus de ramener les troupes en arrière de Tokar ; mais de leur faire abandonner même Souakim et le littoral de la Mer Rouge.

Le ministre des affaires étrangères, Lord Granville, a été interrogé sur ce sujet à la Chambre-Haute et il a déclaré absolument dénué de tout fondement le bruit d'après lequel l'ordre aurait été donné de retirer « immédiatement, » les troupes de la Mer Rouge.

La réponse de Lord Granville, dans sa réserve même, est singulièrement significative.

Elle établit deux choses : 1° que les troupes anglaises ont bien réellement été rappelées après leur entrée victorieuse à Tokar ; 2° que les troupes anglaises ne restent que provisoirement sur le littoral de la Mer Rouge.

Après cela, la conclusion s'impose d'elle-même : la victoire de Teb, achetée au prix de sacrifices héroïques, n'a été qu'une simple démonstration militaire, destinée à couvrir un peu l'humiliation de la retraite dans un pays où l'Angleterre se sent incapable de se maintenir ; le mouvement de recul des anglais fera oublier aux soudaniens leur échec d'une journée et redoublera leur ardeur : n'est-il pas évident, en effet, que l'Angleterre cède au Mahdi le terrain où le sang britannique a si vaillamment coulé ?

Quel est le motif de cette politique. C'est ce que l'avenir nous apprendra.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 mars 1884.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur l'enseignement primaire.

M. Lenient présente, sur l'article 27, un amendement portant que les instituteurs et institutrices titulaires seront nommés par le recteur, sur la présentation de l'inspecteur d'Académie.

L'amendement fait un retour sur le projet du gouvernement.

Les instituteurs sont bernés par beaucoup de promesses. Il faut au moins en réaliser quelques-unes. (Approbation.) Ils voudraient, comme tous les fonctionnaires, être à la nomination de leurs chefs naturels. On ne peut les séparer de la grande famille universitaire, qui va, de l'humble école du village jusqu'à la chaire de la Sorbonne. (Très bien ! très bien !)

L'amendement n'est pas pris en considération. L'article 27 est adopté.

M. Mazé sur l'article 28 présente un amendement tendant à faire nommer les instituteurs et les institutrices titulaires par le recteur, sur la présentation de l'inspecteur d'Académie. La loi actuelle est incomplète ; c'est une marque de défiance envers le personnel universitaire. L'édifice ne sera achevé que lorsque la nomination de l'instituteur sera rendue aux chefs de l'Université. (Très bien !)

M. Paul Bert. — L'investiture préfectorale présentait des dangers avec les préfets d'autrefois. Elle n'en présente plus avec les préfets d'aujourd'hui. (Exclamations à droite et à gauche ; rires et applaudissements ironiques.)

D'ailleurs le préfet n'aura plus les droits qu'il avait. Il vaut mieux pour les instituteurs être protégés par le préfet que de tomber aux mains du recteur. (Nouvelles exclamations.)

L'instituteur ne doit pas être un agent électoral. (Bruit à droite.)

Mais la politique doit dominer l'école (Interruption) comme le reste du pays. Les enfants doivent être élevés dans l'amour de la République.

M. Cunéo d'Ornano. — La République est une usurpation. (Bruit à gauche.)

M. le Président rappelle M. Cunéo-d'Ornano à l'ordre.

M. Anatole de Laforge. — Le projet sacrifie les instituteurs à l'intérêt politique. (Très bien !)

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

M. Soubeyran adresse une question au ministre des finances :

Suivant la convention monétaire de l'Union Latine en 1884, les parties contractantes doivent faire connaître leurs intentions au sujet de la prorogation du traité.

La Belgique et l'Italie semblent prendre des mesures qui ne sont pas d'accord avec l'esprit de la convention. Quelles sont les intentions du gouvernement français ?

M. le Ministre des finances. — Des pourparlers sont engagés pour une nouvelle convention qui ne sera signée qu'avec des clauses et des précautions offrant des garanties pour les intérêts de la France.

SÉNAT

Séance du 4 mars.

LA LOI MUNICIPALE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la loi municipale.

L'amendement de M. Delval, disant que la liste

électorale comprend tous les électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune, ou qui y habitent depuis six mois est adopté.

L'article 14 est adopté.

Le Sénat revient au titre III (maires et adjoints). Après les observations de MM. Lebastard et Legay, ce dernier commissaire du gouvernement qui déclare que le nombre des adjoints sera proportionné au chiffre de la population totale, l'article 75 est adopté.

L'article 74 relatif à la gratuité des fonctions de maires, des adjoints et des conseillers municipaux, est vivement critiqué par M. de Gavardie, qui estime que ces fonctions doivent être essentiellement gratuites. Il présente un amendement dans ce sens qui est repoussé.

L'article est adopté ainsi que les articles 75 à 81.

M. Demole dit que la commission a modifié l'article 82 exigeant que le maire rende un arrêté pour déléguer une partie de ses fonctions, soit à un adjoint, soit à un membre du conseil municipal.

Après les observations de MM. de Gavardie, Lebastard et Faye, le nouvel article est adopté, ainsi que les articles 83 et 84.

Les articles 85 à 93 sont adoptés.

M. Oudet, dans la discussion sur l'ensemble, développe longuement deux amendements dont le plus important porte sur la suppression de l'article 99.

La discussion est renvoyée à jeudi.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

SOUSCRIPTION POUR LE MONUMENT GAMBETTA.

Table listing subscription amounts for the Gambetta monument, including names like Madame Alard, M. Chapsal, and M. Planche, with amounts ranging from 119 00 to 231 40.

Monument Gambetta.

La dépêche télégraphique suivante est affichée devant la préfecture :

Invitations terminées. Tous les ministres assisteront à l'inauguration. Le Président de la Chambre a également promis formellement de venir. Manifestation sera imposante.

Par arrêté préfectoral du 3 mars sont nommées : Mlle Chabert Mélanie, institutrice provisoire au Bournagnet, commune de Trespoux, en remplacement de Mlle Pons, directrice de l'école enfantine du lycée de Cahors ;

M. Mialet Jacques, adjoint à Luzech, en remplacement de M. Decremps, maître primaire au lycée de Cahors ;

Mlle Daraguy Anne, institutrice provisoire à Lamativie, poste créé.

Ces trois hommes, se baissant et se relevant alternativement, avaient l'air de fouiller le sol, à coups redoublés, du fer d'un instrument, aigu ou tranchant, qu'ils manœuvraient en cadence. La besogne semblait rude.

Les travailleurs interrompaient par intervalles pour se reposer un instant, appuyés sur le manche de leur outil, ou pour essuyer d'un revers de main la sueur qui ruisselait de leur front.

Puis, ils se remettaient à piocher, et la terre du trou qu'ils creusaient s'amoncelait peu à peu en un monticule allongé qui avait la forme d'une bière.

A la fin, l'ouvrage parut terminé, et les trois ouvriers s'en revinrent par le verger et le jardin, vers les bâtiments de l'hôtellerie.

Quand ils furent arrivés dans la cour :

— Tiens ! fit l'un avec étonnement, est-ce que l'hirondelle de Coblenz (un des nombreux sobriquets dont on baptisait les émigrés) aurait eu envie de s'envoler.

— Pourquoi cela ? interrogea l'autre.

— Sa fenêtre est entrebâillée.

— Es-tu bête ? répartit le second. La nuit est lourde en diable, et Sa Délicatesse aura eu peur d'avoir trop chaud.

— Satanés bavards ! grommela le troisième, vous ne mettez donc pas une muselière à vos bœcs ! Les vrais oreilles des murailles, ce sont les croisées entr'ouvertes.

Gaston s'effaça habilement derrière le rideau de la sienne. Il n'avait pas perdu un mot du dialogue.

— Bah ! reprit celui qui avait parlé le premier, il n'y a plus de clarté chez lui depuis ap-

LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE ET LES DÉGREVEMENTS.

Dans la séance du lundi 25 février, l'Assemblée générale a, sur le rapport de M. le comte de Lucay, renouvelé les vœux soivants relatif aux dégrèvements d'impôts :

La Société des agriculteurs de France, considérant que la question de l'assiette de l'impôt se trouve de nouveau portée devant les pouvoirs public ;

Que le nombre des terres en friches augmente chaque jour dans une effrayante proportion sur l'ensemble du territoire et rend le plus urgent l'allègement des charges qui pèsent sur l'industrie agricole ;

Que, par ce double motif, il est particulièrement opportun de renouveler les vœux par elle émis dans ses sessions antérieures ;

Insiste pour qu'avant toute autre réduction d'impôt, les pouvoirs publics édictent en faveur de l'agriculture les dégrèvements suivants :

Dégrèvement dans la plus large mesure du principal de l'impôt foncier affecté aux propriétés non-bâties, et extension aux terres arables demeurées incultes du principe de remises et de modération admis pour les maisons et les exploitations industrielles ;

Réduction considérable de tous droits d'enregistrement et de timbre frappant les mutations d'immeubles à titre onéreux, les ventes judiciaires ainsi que les porges d'hypothèques.

PHYLLOXERA

M. le docteur Rey, président de la Société agricole et industrielle du Lot, fera, le dimanche 16 mars, à 3 heures du soir, à Luzech, une conférence sur le Phylloxera et les moyens de reconstruire rapidement nos vignes.

EXAMENS

M. Considère, ingénieur en chef de la Navigation du Lot à Cahors, est désigné pour présider les examens d'admission à l'emploi de commissaire de surveillance administrative des chemins de fer qui doivent avoir lieu, à Cahors, les 10, 11 et 12 mars courant.

Il présidera également, à partir du 17 courant, les examens des candidats à l'emploi de conducteur des ponts et chaussées.

M. Victor, gazier du théâtre, a trouvé, le lendemain du dernier bal travesti, un médaillon en or, qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire.

Un service funèbre commémoratif a été célébré lundi, 3 mars, dans la chapelle de l'hôpital de Cahors, pour le repos de l'âme de tous les bienfaiteurs de l'établissement.

DÉCOUVERTE D'UNE MOSAÏQUE A CAHORS

C'est avec plaisir que nous annonçons aux amateurs d'archéologie, la récente découverte d'une belle mosaïque, dans les fondilles faites pour les fondations d'une maison dans la rue

prochant vingt minutes. — Est-ce fait ? demanda de l'intérieur de la maison une voix que M. des Armoises reconnut pour celle de la sœur aînée.

— C'est fait, répondit le trio à l'unisson.

La grande fille poursuivit :

— Est-ce qu'ils tiendront dedans tous les deux ?

— Dame ! en se serrant un brin !..

— Rentrez, alors, fit Marianne. Florence dort, le souper est prêt, et la mère s'impatiente en bas.

Chacune de ces paroles avait enfoncé dans le cœur du gentilhomme une certitude menaçante. Ces trois hommes c'étaient ce Joseph, ce François et ce Sébastien Arnould dont on lui avait caché la présence au logis.

C'était de lui qu'ils s'entretenaient. C'était une fosse enfin qu'ils venaient de creuser, là-bas, sous le couvert, — une fosse qui attendait deux cadavres.

— Quelle devait être la seconde victime ?

L'ancien officier des chasseurs de Condé avait maintes fois bravé la mort avec insouciance, avec folie... Cependant il demeurait glacé de terreur et d'horreur.

Et le temps s'écoulait. Minuit était passé.

Une heure du matin sonna, au lointain, dans le silence. La vibration de la cloche réveilla le marquis de son épeurement.

PAUL MAHALIN

(A suivre).

X

LA CHAMBRE NUMÉRO 1

C'était une chambre plus longue que large, d'une propreté minutieuse, avec une croisée faisant face à la porte, une vaste armoire de chêne adossée à la muraille et un lit au-dessus duquel un ciel de serge verte découpait les dents de ses festons.

Ce lit paraissait excellent.

Haut sur pieds, gréé d'un véritable luxe de matelas et recouvert d'une courteline à ramages, il se reliait à son ciel par quatre colonnes anelées.

Le reste de l'ameublement se composait de deux chaises de paille, d'un vieux fauteuil en velours d'Utrecht, et d'une petite table, drapée d'un napperon, qui supportait une cuvette, un pot à eau et une couple de serviettes.

Une fois seul dans ce retrait, Gaston des Armoises avait commencé par laisser s'écouler le temps nécessaire à une personne pour se coucher, après avoir vaqué à sa toilette de nuit.

Puis il avait soufflé sa bougie.

Puis, encore, il s'était jeté dans le fauteuil, il s'était recueilli, il avait attendu... Attendu quoi ?

La solution du problème.

Car il y avait problème, et les suppositions les plus contradictoires se succédaient, à ce sujet, dans l'esprit du gentilhomme.

Que signifiait la pantomime mystérieuse de Florence ?

Pourquoi cette défense répétée de toucher au vin, au souper ?

Le marquis était à se demander si les signaux

redoublés de la Benjamine ne constituaient pas une sorte d'espièglerie de jeune fille, si celle-ci jouissait bien de la plénitude de son bon sens, ou si ses yeux, à lui, n'avaient point été le jouet d'une illusion, d'un mirage.

Mais non, l'expression du visage de l'enfant excluait, de beaucoup, toute idée de plaisanterie.

Ensuite Florence avait été claire et précise en son mutisme. Enfin si, d'aventure, son œil halluciné avait trompé le gentilhomme, il ne pouvait, certainement, en être de même de son oreille.

La Benjamine avait parlé. Elle avait parlé au nom de la Denise. Quel hasard lui avait appris le lien secret qui existait entre le marquis des Armoises et la sœur de Philippe Hattier ?

L'émigré en perdait la tête. Dans sa préoccupation, Gaston se dirigea vers la croisée, qu'il ouvrit avec précaution.

L'orage était à bout, et les dernières nuées couraient au ciel éclairci.

Sous la fenêtre s'étendaient la cour, dont nous avons donné la topographie, et, par delà cette cour, le verger et le bouquet de bois que nous avons mentionnés.

Ceux-ci s'étagaient sur un terrain en pente dont le bouquet de bois formait le point culminant. Gaston n'eut pas le temps de remarquer que, de ce côté, le Coq-en-Pâte, faisant faubourg, s'isolait de toute espèce d'habitations. Quelque chose qui remuait sous les grands arbres, accapara son attention... Comme il cherchait à démêler ce que ce pouvait être, la lune démasqua son disque des nuages, et la silhouette de trois hommes se détacha d'une façon nette sur l'horizon éclairé subitement.

de la Chartreuse, à côté du jardin de M. Rouquette, pharmacien.

La découverte d'une mosaïque dans la partie occidentale de notre ville n'est nullement extraordinaire; car c'est là précisément où se trouvaient les principaux édifices de l'ancienne *Divona Cadurcorum*, comme le magnifique théâtre complètement démoli aujourd'hui, et l'établissement des thermes ou bains publics dont il n'existe plus qu'une porte d'entrée fortement endommagée, connue sous le nom de *Portail de Diane*.

Quant aux mosaïques, on en a trouvées un grand nombre à différentes époques; dans le voisinage du pont Valentré; près de l'hôpital général, dans les fondations faites pour la succursale de la banque de France; dans celles du nouveau pavillon du grand séminaire. L'historique détaillé de ces découvertes et la description de ces mosaïques a été fait en 1881 par M. le professeur Malinowski pour le congrès de la Sorbonne de cette année et se trouve imprimé par ordre de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts dans le compte-rendu des séances de ce congrès, page 167 et suivantes.

Au reste, nous avons reproduit *in-extenso*, ce travail important pour notre localité, dans les colonnes du *Journal du Lot*.

Pour en revenir à la mosaïque nouvellement découverte dans la rue de la Chartreuse, elle n'est pas moins intéressante que celles qui ont été trouvées avant elle. Dans sa partie principale elle représente un enlacement de végétaux difficiles à déterminer, dans un bel encadrement à la grecque, fait également avec de petits cubes blancs au milieu d'une bordure noire. Cette mosaïque n'est pas complètement horizontale, elle penche vers le sud, soit par un tassement de terrain, soit parce qu'elle formait une plateforme donnant l'accès, par une pente douce, à une maison ou palais de quelque riche propriétaire de l'époque.

Comme partout ailleurs ces débris de l'ancienne ville portent les vestiges de l'incendie qui consuma cette belle, riche et populeuse colonie romaine pendant la guerre de Frédégonde et de Brunehaut, dans l'année 573. Lorsque le farouche Théodebert, fils de Chilpéric I^{er} ravagea le Quercy, apanage de la dernière de ces reines, qui résidait, dit-on, à cette époque dans les châteaux de Bruinquel, voisin de Montauban.

Les personnes qui s'occupent de l'archéologie locale croient que la découverte de cette mosaïque, indique d'autres vestiges anciens dans le voisinage, puisque la maison Desprat actuellement en construction, est sur la ligne d'une ancienne rue de *Divona*, près de laquelle se trouvait entre autres, la maison de la *rue du Pal*, dans les ruines de laquelle on a trouvé, le 13 mars 1872, le fameux sanglier en bronze qui est actuellement un des principaux ornements du musée de *St-Germain*, et dont on voit un *fac simile* au musée de Cahors. Malheureusement on n'a pas d'espoir de voir ces fouilles poursuivies systématiquement, car notre Société des études et la commission départementale des objets d'arts, manquent de ressources pour exécuter des travaux et les recherches dans l'intérêt de l'histoire locale.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie d'Orléans délivre tous les jours et à tous les trains (en ce qui concerne la gare de Cahors) des billets, aller et retour avec réduction de 25 0/0 pour toutes les gares situées dans un rayon de 100 kilomètres du point de départ.

Ces billets sont valables jusqu'au dernier train de la journée.

Lorsqu'ils ont été délivrés la veille ou dans le courant d'un dimanche ou jour férié, ils sont valables jusqu'au lendemain soir de ce dimanche ou jour férié.

Lorsque 2 jours fériés se suivent les billets sont valables jusqu'au lendemain soir du deuxième jour férié.

Ainsi, un billet pris la veille de Pâques ou de la Pentecôte est valable jusqu'au mardi soir.

Sont considérés comme jours fériés: le 1^{er} janvier, le lundi de Pâques, l'Ascension, le lundi de la Pentecôte, le 14 juillet, l'Assomption, la Toussaint et le jour de Noël.

EXAMENS POUR LES BOURSES DES LYCÉES ET COLLÈGES DE JEUNES FILLES.

La première session d'examens pour les bourses des lycées et collèges de jeunes filles a été fixée au vendredi, 14 mars, pour l'académie de Toulouse.

Les inscriptions seront reçues à la Préfecture jusqu'au 13 mars inclusivement.

VOL AUDACIEUX

On écrit de Valence-d'Agen :

Un vol a été commis à la gare des marchandises de Valence, dans la nuit de samedi à dimanche. Les voleurs, après s'être introduits dans le bureau des employés de la petite vitesse, en escaladant la porte à claire-voie qui donne accès aux wagons, ont, au moyen d'un couteau, fait un trou au tiroir en bois blanc dans lequel les employés ont l'habitude de déposer les sommes qu'ils encaissent; après en avoir fait sauter la serrure, les voleurs se sont emparés de la somme de 91 francs qui s'y trouvait; le comptable avait en soin d'enlever dans la journée le surplus de la caisse.

LA MULTIPLICATION DES VOTES

Un vrai scandale s'est produit à Lacauze (Tarn).

Voici le résultat du second tour de scrutin, pour l'élection du canton de Lacauze :

M. Cambon : 1,501 voix ;

M. de Naurois : 1,458.

Ces résultats ne peuvent être que provisoires, car l'élection de dimanche dernier a été plus frauduleuse encore que la précédente.

Cent-quarante bulletins de plus que le nombre des votants inscrits sur les listes d'émargement ont été trouvés dans l'urne.

UN TERRIBLE ACCIDENT.

On écrit de Caylus :

Un terrible accident est arrivé le 21 février à une carrière de phosphate appartenant à M. J.

Une fille de 14 ans, s'amusa à faire sécher de la poudre dans une barrique à côté de la carrière quant tout à coup une terrible explosion a fait voler en éclat la barrique.

La fille qui aurait pu être tuée sur le coup, a eu une jambe brisée.

Jurisprudence

APPEL, MANDATAIRE VERBAL

En matière électorale, les parties peuvent se faire représenter devant le juge de paix par un mandataire de leur choix, sans que celui-ci soit porteur d'une procuration écrite. Le jugement intervint dans ces conditions a, par suite, les caractères d'un jugement contradictoire et ne peut être frappé d'opposition. (Cass., 22 janv. 1880.)

APPEL. — AVERTISSEMENT

L'article 22 du décret du 2 février 1852, qui impose au juge de paix l'obligation d'avertir toutes les parties intéressées du jour auquel l'affaire sera portée à l'audience, constitue une formalité essentielle dont l'inobservation entraîne la nullité du jugement. (Cass., 19 avril, 4 mai, 22 juin 1880.)

Cet avertissement doit être donné au tiers exerçant le droit reconnu par la loi à tout électeur inscrit de provoquer l'inscription ou la radiation d'autres citoyens. (Cass., 4 mai, 8 juin 1880.)

CAFÉ DE BORDEAUX A CAHORS.

Le bruit s'était répandu en ville que ce café était à vendre. M. F. Colonge, son propriétaire, s'est ému de ce bruit et nous prie de le démentir.

M. F. Colonge reste à la tête de cet établissement où, comme par le passé, il continuera à servir à ses nombreux clients les consommations de premier choix.

L'esprit de partout

— Du *Charivari* :

Sur le boulevard, quand la loi sur les cris séditieux sera appliquée :

Un monsieur appelle son caniche. Deux agents de police le saisissent au collet.

— Vous avez crié : « Viens, César ! »

— C'est mon chien !...

— Ça querez en cou...

En police correctionnelle...

— Prévenu, dit le président...

le témoin avec une bouteille...

— Eh bien ?

L'accusé gravement :

— Le bon Bordeaux n'a jamais fait de mal.

PETITE CORRESPONDANCE

M. X. à Catus. — Très intéressante communication, mais qui a le tort d'être anonyme.

Dernières Nouvelles

— Le personnel des différents services du ministère de l'intérieur va être considérablement réduit par mesure d'économie.

M. Waldeck-Rousseau n'attend pas la publication du décret de réorganisation dans les ministères, préparé par le conseil d'Etat, il procède dès maintenant et par avance à de nombreuses éliminations.

L'ALLIANCE

— D'après le *Standard*, un traité conclu entre l'Allemagne, l'Autriche et la Russie, porterait une clause spéciale réglant les relations de la Russie avec la France, la Russie s'engageant à ne pas aider la France, dans ses projets de revanche.

Le droit d'occuper la Bosnie et l'Herzégovine est reconnu à l'Autriche; le maintien de la paix en Europe est garanti pour cinq ans.

— D'après les bruits qui courent, le prince impérial se rendrait prochainement à Saint-Petersbourg, afin de rendre visite à l'empereur de Russie.

Le gouvernement demandera la prolongation pour trois ans de la loi contre les socialistes.

Paris, 5 mars.

La commission des récidivistes a terminé le texte définitif des dispositions votées au cours de ses délibérations.

M. de Verninac va faire son rapport, qui sera déposé prochainement.

RÉVOLTE AU CAIRE

Le Caire, 4 mars.

Une révolte sérieuse s'est produite, hier, à la prison de la Zaptieh. Elle est le fait de détenus qui, après avoir été mis en liberté par la populace lors du bombardement d'Alexandrie, avaient été repris un à un.

LE COMTE DE PARIS

Paris, 5 mars.

Le comte de Paris a donné, hier, un grand dîner auquel étaient invités, outre les personnes attachées à sa Maison, un certain nombre de personnalités politiques.

Dans la journée, M. le comte de Paris a reçu plusieurs notabilités du parti royaliste. Il s'est entretenu avec elles de l'action des comités et de la presse, et leur a recommandé le respect de la légalité la plus absolue.

— L'état de M. Tissot, ambassadeur de France en Angleterre, a empiré.

Les médecins le considèrent comme désespéré.

QUESTION DE CABINET

On lit dans le *Télegraphe* :

On assure qu'un ministre aurait déclaré à un membre de la majorité, que le gouvernement était absolument résolu à persister dans la demande d'ajournement relative à l'augmentation des instituteurs, et qu'il posera à ce sujet la question de cabinet.

AVERTISSEMENT

Beaucoup de députés ont reçu, souligné au crayon, les passages suivants d'un article de la *Paix* :

« Il y a une raison qui doit déterminer tous les patriotes à faire trêve aux discordes politiques et à renforcer plutôt qu'à affaiblir l'action et l'autorité du gouvernement. Cette raison est dans la lutte que nous allons être appelés de plus en plus à soutenir, sur le terrain économique, avec un adversaire qui n'épargne rien pour nous vaincre sur ce terrain, comme il nous a vaincus sur le terrain politique et militaire.

BOURSE. — Cours du 6 mars.

3 0/0	76 35
3 0/0 amortissable (ancien)	77 35
3 0/0 id. 1884	76 55
4 1/2 0/0 ancien	107 25
4 1/2 0/0 1883	105 95
Dernier cours du 5 mars.	
Actions Orléans	1,315 00
Actions Lyon	1,242 00
Obligations Orléans 3 0/0	357 25
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	296 50
Obligations Lombardes (jouissance octobre 1883)	304 00

Pa...
JOUR...
la 537^e livra...
mille Gaudry, p...
maux, par Fréd...
Australie, par H...
par Mme de Witt...
vres, par L. Sevin...
Colin-Tampon, par J...
fani, Mesnel, Ferdinan...
Bureaux à la librairie H...
Saint-Germain, à Paris.

LE MUSÉE DES FAMILLES...
fois par mois, publié dans son...
mars 1884. — La mendiant de Sa...
Jean Barancy. — La bonne dame de...
Maurice Drack. — Le fermage des autrichiens...
Auguste Cherbonneau. — A un ancien compagne...
poésie par Ch. de Pomairols. — L'espion des Éco...
les, par Louis Ulbach. — Lettres sur le Théâtre...
par Henri de Bornier. — Chronique, histoire de la...
la quinzaine, par A. de Villeneuve. — Correspondances...
et Concours par Eugène Muller. — Illustrations par...
W. Biscombe-Gardinier, Frédéric Régamey, Gui...
raud, E. Traviès, Carl Larsson, Baronne Nathaniel...
de Rothschild, J. Max Claude, Gaillard, etc. —
Prix d'abonnement Paris : un an, 14 fr. Départe...
ments, 16 francs à la Librairie Ch. Delagrave...
15, rue Soufflot, Paris.

COMMUNE DE DOUELLE

ADJUDICATION

DES DROITS DE PÉAGE DU PONT SUSPENDU

En conséquence il sera procédé, le dimanche 23 mars, à une heure après midi, en présence du notaire désigné à cet effet et du conseil d'administration du pont suspendu, à l'adjudication, pour une durée de 5 ans, à partir du 21 avril 1884, jusqu'au 20 avril 1889 inclusivement, des droits de péage du pont.

Les enchères se feront de 20 francs en 20 francs.

L'UNION

Compagnie anonyme d'Assurances contre l'Incendie. FONDÉE EN 1828

Capital social, réserves et primes :

Cinquante-sept-millions de francs.

La Compagnie assure contre l'incendie et contre le feu du ciel toutes espèces de propriétés mobilières et immobilières. Etablie depuis cinquante-quatre ans, elle garantit plus de huit milliards de valeurs, et en remboursant cent dix millions de francs pour dommages d'incendie, elle a donné des preuves nombreuses de son équité dans le règlement des sinistres.

La Compagnie a des Agents dans les principales villes des départements. Elle a nommé pour ses représentants à Cahors :

M^{me} veuve BESSE et M. J. de MAYNARD.

Les garanties de l'Union, Compagnie d'assurances sur la vie humaine, s'élèvent au capital social et réserves à près de soixante-six millions.

Les BUREAUX de l'Agence sont situés, 16, rue Fénélon, et 5, place de la Gendarmerie.

VOULEZ-VOUS NE PLUS TOUSSER ?

Prenez des Pastilles à la Sève de Pin au lactarium et à la codéine de BRACHAT, pharmacien, rue Leyteire, 61, Bordeaux. Ces pastilles, d'un goût très agréable, ont une grande supériorité sur toutes les préparations au goudron et sur tous les sirops connus jusqu'à ce jour, car elles donnent un calme immédiat aux organes irrités. Elles guérissent en moins de 48 heures : toux, rhumes, catarrhes, maux de gorge, bronchites tant aiguës que chroniques et, en général toutes les maladies des voies respiratoires. — Franco 1 fr. 50 par la poste. — Se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies. — Dépôt chez M. Alazard pharmacien.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Mauvaise Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

LE VIN de G. SEGUIN, fortifiant et fébrifuge, est très efficace dans les Convalescences, Appauvrissement du Sang, Pertes d'Appétit, Digestions difficiles, Fièvres, etc. Paris, 378, rue Saint-Honoré.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PONT-VALENTRE RUE DU LYCÉE, 9, CAHORS.

Librairie Générale

L. PLANAVERGNE

4, rue du Lycée, 4, Cahors.

LA SEULE qui donne en lecture toutes les Nouveautés, au prix de 2 fr. par mois ou de 18 fr. par an.

Envoi franco du Catalogue à toute personne qui en fera la demande.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

OCTAVE FEUILLET VICTOR TISSOT
LA VEUVE L'ALLEMAGNE AMOUREUSE
GUSTAVE DROZ ADOLPHE BELOT
TRISTE SES ET SOURIRE LA TÊTE DU PONTE

EMILE ZOLA

La Joie de Vivre.

DE HAUTE NOUVEAUTÉ, RENOUVELÉE TOUTES LES SAISONS
les Vêtements confectionnés
et les CHEMISES de toutes qualités

Le tout garanti du dernier goût et dont la confection ne laisse rien à désirer.
On peut s'en rendre compte en allant le visiter, ou bien il portera en ville et à la campagne les échantillons dont demandé lui sera faite.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffés pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.
JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserve en verre, cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes, Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse liqueurs.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décimètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Filats à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

Loterie

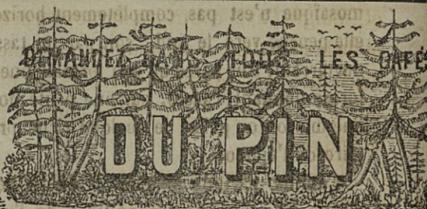
AU PROFIT DES PAUVRES ET DU MONUMENT

Composée de 12 Machines à Coudre

PRIX DU BILLET 1 FRANC.

Ces machines sont exposées dans une des salles de la Mairie et l'on peut se procurer des Billets dans tous les bureaux de Tabac, ou chez M. DESPRATS, à Cahors.

21 RÉCOMPENSES ET PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, Il est difficile de créer

L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne vaut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR MEMBRE DU JURY BORDEAUX EXPOSITION 1882 HORS CONCOURS

VIGNES AMÉRICAINES
MASSOU

Viticulteur à PENNE (Lot-et-Garonne)

PRIX POUR 1883-84

Riparia	Boutures, Racines.		Riparia	Boutures, Racines.	
	le cent	le cent		le cent	le cent
Riparia tomenteux.	3	10	Jacquez	2	50
Riparia (Glabre)....	2	50	Herbemont	3	50
Solonis	2	50	Cuningham	2	10
Viala	2	50	Noha	8	30
York Madeira	2	7	Elvira	4	15
Clinton	25	1	Ofchelo	40	100
Taylor	75	1	Triumph	100	100
Aminia	10	1	Autachou	10	100
Mentefiore	250	1	Sénasqué	20	100

Les demandes inférieures à 50 fr. ne sont pas acceptées.

On fournit des racines RIPARIA, SOLONIS ou VIALA et on se charge de la greffe sur place, la seconde année au prix de 15 francs le cent, moitié prix à la livraison et le restant lorsqu'il y aura une reprise de greffes de 85 pour cent.

Si on veut planter des boutures, 10 fr. le cent, payables : le quart à la livraison et le restant aux mêmes conditions. — Acceptation, pas moins de dix mille.



HAFFNER PIERRE

1^{re} Médaille d'Or aux Expositions Universelles de 1878 et Amsterdam 1883

12 & 14, Passage Jouffroy — PARIS

COFFRES-FORTS tout en FER
ENVOI FRANCO DE DESSINS & PRIX-COURANTS

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les pommons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

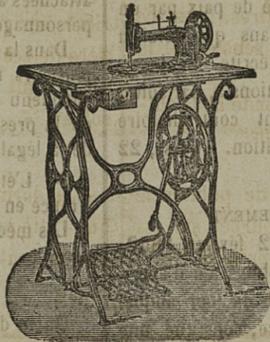
Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS (Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur

LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

VICHY

Administration — PARIS, 22, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Bains. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.

Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de

LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux Minérales, Drogistes et Pharmaciens.

DES BOISSONS GAZEUSES

Guide Manuel du Fabricant

Volume illustré de 80 planches. Indispensable aux personnes qui veulent s'occuper de cette lucrative industrie.

— Chez tous les Libraires et chez l'auteur

HERMANN-LACHAPPELLE,

J. BOULET & Co Succ^{rs}

31, Rue Boineod, Paris

(ancien Faubourg Poissonnière, 144)

PRIX : 5 FRANCS.



MAISON DES 100.000 PALETOTS
CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843

RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial. h. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE.

Tous les Envois sont faits franco.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)